



CONVOCATION

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

DU COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES

DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Madame, Monsieur,

Vous êtes conviés à l'Assemblée Générale Élective du Comité Départemental des Yvelines de Karaté et Disciplines Associées qui se tiendra le :

Dimanche 27 septembre 2026 à 10h00

(Émargement de 9h30 à 10h00)

Maison de Quartier du Clos d'Arcy

64, rue du Clos d'Arcy, 78300 POISSY

Attention : Les président(e)s des clubs affiliés ou des membres du club mandatés par le président(e) dudit club devront obligatoirement être licenciés pour la saison en cours le jour de l'assemblée générale.

Le modèle de mandat à utiliser est annexé à la présente convocation.

L'émargement se déroulera de 9h30 à 10h00, nous vous remercions de bien vouloir vous assurer d'être en possession d'une pièce d'identité en cours de validité ou de votre licence fédérale dématérialisée, accessible sur l'application E-Licence, comportant votre photographie.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1/ Allocution d'ouverture de la Secrétaire Générale
- 2/ Désignation du Président(e) par le Comité Directeur
- 3/ Validation du Président(e) par les Clubs

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes cordiales salutations.

La Secrétaire générale

Valérie CHAMPI



COMITE DE PARTEMENTAL DES YVELINES
DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

49b avenue du Général De Gaulle

78125 GAZERAN

president@cdk78.fr

Tél : 06 14 09 51 71

ffkarate.fr





MANDAT DU CLUB

Attention: seul le Président ou un licencié du club peuvent représenter ce dernier lors d'une assemblée générale.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU COMITE DEPARTEMENTAL DES YVELINES DE KARATE ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Je soussigné(e), M. / Mme¹

Président(e) du club (N° affiliation et nom du club) :

Licence FFK n° : _____

Donne mandat au membre de notre club :

Membre du club² : Nom : _____ Prénom _____

Licence FFK n° : _____

Pour me représenter lors de l'assemblée générale électorale du 27 septembre 2026.

Signature du donneur de pouvoir

1 Rayer la mention inutile.

2 Rappel : Seul le président licencié d'une association affiliée à la FFK peut donner un mandat et uniquement à un licencié de son association.